**Ecoles Doctorales**

**COMPTE-RENDU DE COMITÉ DE SUIVI INDIVIDUALISÉ DE THÈSE**

□ **ED SHS** □ **ED STS**

A remplir par les membres du comité de suivi individualisé de thèse et à joindre lors de la réinscription.

*La constitution et le fonctionnement du comité sont de la responsabilité du directeur de l’unité de recherche*.

Conformément à [l’arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté de 2016](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000046241982) fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et à la charte des thèses de l’Université de La Réunion, le doctorant doit disposer obligatoirement d’un comité de suivi de thèse. Ce comité se réunit une fois l’an dès la première année de thèse à partir du 1er juin et ce jusqu’à l’année de soutenance de thèse. Idéalement le comité se réunit entre le mois de juin et septembre afin d’éviter tout souci d’inscription l’année universitaire suivante. Il a pour but d'aider le doctorant à réguler la durée de sa thèse et à progresser dans ses recherches.

Le comité de suivi individuel comprend au minimum deux membres dont au moins un extérieur à l’établissement. De plus il comprend **au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse**. Il est *recommandé* que celui-ci soit habilité à diriger des recherches ou expérimenté en matière d’encadrement doctoral. Ce membre doit disposer d’une expertise suffisante dans le domaine de recherche du doctorant ou de la doctorante suivie pour, notamment, s’assurer qu’il ou elle est capable de situer ses travaux dans le contexte scientifique international, présenter la démarche de recherche, l’originalité de ses travaux, etc. Il ou elle, pourra intervenir, lors de la soutenance, en tant qu’examinateur ou président du Jury. Le comité comprend également **un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse**. Il est recommandé que ce membre soit bien informé qu’il sera attendu de lui qu’il soit plus particulièrement chargé, dans le comité, des missions d’évaluation des conditions de la formation, de détection des dysfonctionnements et d’alerte. **Les membres du comité ne participent pas à la direction de la thèse**. Ce comité est composé par le directeur de l’unité de recherche sur proposition du directeur de thèse.

Une fiche compte-rendu du comité sera fournie et transmise chaque année à l’école doctorale de rattachement de l’étudiant avec la demande de réinscription via le directeur de l’unité de recherche ; elle comporte un rapport écrit (d’une dizaine de lignes maximum) sur l’activité du doctorant, rédigé par un rapporteur désigné par le comité de suivi de thèse. La fiche compte-rendu devra permettre à l’école doctorale de prendre une décision, en meilleure connaissance de cause, sur la réinscription ou non du doctorant pour une nouvelle année. Cette fiche compte-rendu devra donc comporter le plan de travail de l’année supplémentaire sollicitée. La réunion du comité pourra si nécessaire s’effectuer en visio-conférence (étudiant étranger, cotutelle, spécialistes hors Réunion).

Ce document a été validé par le conseil de l’ED STS en date 13 avril 2023 et de l’ED SHS en date du 8 juin 2023.

**Date des trois entretiens entre le comité de suivi de thèse, la direction de thèse et le/la doctorant/doctorante**:

le …… / ……. /……..

**DOCTORANT/ DOCTORANTE :**

NOM : ……………………………………… Prénom : ………………………………………………………

UNITÉ DE RECHERCHE DE RATTACHEMENT : ……………………………………………..

SECTION CNU : ………………………………………………………

Nombre d’années d’inscription en Doctorat : ………..

**DIRECTEUR DE THESE**: …………………………………………………………………

**CO-DIRECTEUR**: ………………………………………………………………

**CO-ENCADRANT**: …………………………………………………………………

**MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE THÈSE :**

**MEMBRE SPÉCIALISTE DE LA DISCIPLINE OU EN LIEN AVEC LE DOMAINE DE LA THESE :**

□Interne à l’Université de La Réunion □ Externe à l’Université de La Réunion □

Nom: ……………………………………………… Statut : …………………

Date d’obtention du Doctorat : ………. /………../………..

Unité de recherche et/ou institution d’appartenance : ……………………………………………………

**MEMBRE “NON SPÉCIALISTE’’ DE LA DISCIPLINE OU HORS DOMAINE DE LA THESE:**

□Interne à l’Université de La Réunion □ Externe à l’Université de La Réunion

Nom: ……………………………………………… Statut : …………………

Date d’obtention du Doctorat : ………. /………../………..

Unité de recherche et/ou institution d’appartenance : ……………………………………………………

Cas échéant, troisième ou quatrième membre :

**TROISIEME MEMBRE DU COMITÉ :**

□Interne à l’Université de La Réunion □ Externe à l’Université de La Réunion

Nom: ……………………………………………… Statut : …………………

Date d’obtention du Doctorat : ………. /………../………..

Unité de recherche et/ou institution d’appartenance : ……………………………………………………

**QUATRIÈME MEMBRE DU COMITÉ :**

□Interne à l’Université de La Réunion □ Externe à l’Université de La Réunion

Nom: ……………………………………………… Statut : …………………

Date d’obtention du Doctorat : ………. /………../………..

Unité de recherche et/ou institution d’appartenance : ……………………………………………………

**DÉROULEMENT DU COMITÉ DE SUIVI DE THESE :**

Les entretiens se déroulent sous la forme de 3 étapes :

1. Présentation de l'avancement des travaux et discussions
	* Heure de début …h…
	* Heure de fin …h…
2. Entretien avec le/la doctorant(e) sans la direction de thèse
	* Heure de début …h…
	* Heure de fin …h…
3. Entretien avec la direction de thèse sans le/la doctorant(e)
	* Heure de début …h…
	* Heure de fin …h…

**Avant de remplir l’avis, merci de se référer au guide proposé en page 5.**

**Avis du comité de suivi de thèse (10 lignes maximum. Si souhaité par le comité, un rapport plus long, de 5 pages maximum, peut être joint au compte-rendu) :**

|  |
| --- |
| Progression du projet et appréciation générale*A vous de donner votre avis* … … |

|  |
| --- |
| Objectifs à réaliser dans la prochaine année :*A vous de donner votre avis* … … |

**Pour toute demande de réinscription (en 2e année et au-delà) :**

Le comité est-il favorable pour une inscription ou une dérogation\* d’inscription en (préciser) ………. ème année?

□ OUI □ NON

Recommandations éventuelles :

**Pour toute demande de réinscription et plus encore au-delà des 36 mois, l’école doctorale mettra en place un dispositif spécifique pour vérifier que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont assurées pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du doctorant et de préparation du doctorat (**[**Référence légifrance**](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000046241977/2022-12-31)**).**

**Signatures**

-Le/la doctorant(e) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

-Des premier et deuxième membres du comité (et, cas échéant, des troisième et quatrième membres) :

Le directeur de l’unité de recherche atteste que la composition du comité de suivi de thèse est conforme aux règles énoncées plus haut.

Nom du Directeur d’unité : …………………………………………….Visa :

Date : le ……. /……../ ………..

\* Un doctorant doit faire une demande de dérogation circonstanciée pour toute nouvelle inscription après la 3eme année de thèse.

**GUIDE DU CSI POUR l’ED SHS**

**Ce document a pour vocation de donner des éléments à aborder lors d’un CSI. La liste des critères proposés n’est pas exhaustive, *elle ne constitue qu’une aide au déroulé des échanges* et à la rédaction du rapport. *Elle ne peut et ne doit pas être considérée comme une évaluation.* Chaque acteur du CSI peut aborder ces critères.**

**Tous les éléments proposés doivent être considérés dans la perspective d’une thèse de doctorat à soutenir en
36 mois. Il s’agit à travers les CSI d’éviter des prolongations importantes de la thèse.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **CRITÈRES** |
| Doctorant(e) | 1 | Qualité de l’environnement scientifique de réalisation de la thèse (séminaires, échanges avec les membres de l’équipe, ressources documentaires, etc.) |
| 2 | Qualité de l’environnement matériel de la réalisation de la thèse (locaux, soutien financier, matériel informatique et scientifique, etc.) |
| 3 | Qu’est-ce qui pourrait être amélioré ? |
| 4 | Le doctorant a-t-il eu un échange sur le fond avec son directeur de thèse au cours de l’année considérée ? |
| 5 | Le doctorant a-t-il suivi des formations offertes par l’école doctorale au cours des 12 mois précédant l’entretien ? Combien le doctorant a-t-il acquis de crédits depuis son inscription ? |
| 6 | Le doctorant a-t-il suivi les activités proposées par son laboratoire de rattachement au cours des 12 mois précédant l’entretien ? |
| 7 | Le doctorant a-t-il participé à des activités scientifiques et à des formations professionnelles en dehors de l’école doctorale et de son laboratoire de rattachement au cours des 12 mois précédents l’entretien ? (Communications orales, posters,…) |
| 8 | Progression du projet de thèse, maitrise du sujet et motivation  |
| 9 | Connaissances scientifiques générales et curiosité scientifique |
| 10  | Capacité à formuler des hypothèses et capacité de synthèse |
| 12 | Publication en Revue(s) Nationale(s) et/ou Internationale(s) à comité de lecture |
| 13 | Enseignements et impacts de l’enseignement sur la recherche |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Encadrement | 20 | Disponibilité de l’encadrement |
| 20 | Cohérence du projet de thèse |
| 21 | Financement du doctorant pour l’année suivante |
| 22 | Est-il nécessaire d’ajuster le projet de thèse pour soutenir en 36 mois ? |

\*\* FIN DU GUIDE DU CSI POUR l’ED SHS \*\*